SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

After Care Shampoo
UFI: FW9H-C05P-H201-WUUG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Shampoo

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

WAXOYL AG
Seewenweg 5
4153 Reinach / SUISSE
Téléphone +41-61-28177 94
Téléfax +41-61-28177 85
Site internet www.waxoyl.com
E-mail info@waxoyl.ch

Secteur informatif

Informations techniques info@waxoyl.ch

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement DANGER

Contient: D-glucopyranose, les oligomères, les glycosides décyle octyliques

Mentions de danger H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P305+P351+P338EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

Produits de nettoyage, 648/2004/CE, contient:

5 - <15% agents de surface non ioniques
5 - <15% agents de surface amphotères
conservateurs SODIUM PYRITHIONE
conservateurs BENZISOTHIAZOLINONE
parfums

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.
Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Dangers pour l'environnement Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
5 - 10	propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, dérivés N-acryles de coco, hydroxydes, sels internes
	CAS: 147170-44-3, EINECS/ELINCS: 931-333-8, Reg-No.: 01-2119489410-39-XXXX
	GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Aquatic Chronic 3: H412
	SCL [%]: > 10: Eye Dam. 1: H318, >4 - 10: Eye Irrit. 2: H319
1 - 5	Alcool tridécylique éthoxylée
	CAS: 69011-36-5, EINECS/ELINCS: 500-241-6
	GHS/CLP: Eye Irrit. 2: H319 - Aquatic Chronic 3: H412
1 - 5	Propane-2-ol
	CAS: 67-63-0, EINECS/ELINCS: 200-661-7, EU-INDEX: 603-117-00-0, Reg-No.: 01-2119457558-25-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H336
3 - 5	D-glucopyranose, les oligomères, les glycosides décyle octyliques
	CAS: 68515-73-1, EINECS/ELINCS: 500-220-1, Reg-No.: 01-2119488530-36-XXXX
	GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318
1 - <3	Poly[3-((2-aminoéthyl)amino)propyl]méthyl(diméthyl)siloxane, à groupements terminaux méthoxyles
	CAS: 102782-92-3, EINECS/ELINCS: Polymer
	GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Skin Irrit. 2: H315
<2	Acide acétique
	CAS: 64-19-7, EINECS/ELINCS: 200-580-7, EU-INDEX: 607-002-00-6, Reg-No.: 01-2119475328-30-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Skin Corr. 1A: H314 - Eye Dam. 1: H318
	SCL [%]: >= 90: Skin Corr. 1A: H314, >=25 - <90: Skin Corr. 1B: H314, >=10 - <25: Skin Irrit. 2: H315, >=10 - <25: Eye Irrit. 2: H319
< 0,02	1-Oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium
	CAS: 3811-73-2, EINECS/ELINCS: 223-296-5
	GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Acute Tox. 4: H302 - Acute Tox. 4: H332 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 2: H411, Facteur M (toxicité aiguë): 100

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.
En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

Après ingestion Demander aussitôt l'avis d'un médecin.
Ne pas faire vomir.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risque de lésions oculaires graves.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Produit non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuel.
Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.
Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.
Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Propane-2-ol
CAS: 67-63-0, EINECS/ELINCS: 200-661-7, EU-INDEX: 603-117-00-0, Reg-No.: 01-2119457558-25-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: TMP 84, FT 66
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 400 ppm, 980 mg/m³
Acide acétique
CAS: 64-19-7, EINECS/ELINCS: 200-580-7, EU-INDEX: 607-002-00-6, Reg-No.: 01-2119475328-30-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: FT 24
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 10 ppm, 25 mg/m³

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Substance / CE VALEURS LIMITES
Acide acétique
CAS: 64-19-7, EINECS/ELINCS: 200-580-7, EU-INDEX: 607-002-00-6, Reg-No.: 01-2119475328-30-XXXX
8 heures: 10 ppm, 25 mg/m³
Court terme (15 minutes): 20 ppm, 50 mg/m³

DNEL

Substance
Acide acétique, CAS: 64-19-7
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 25 mg/m³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 25 mg/m³
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 25 mg/m³
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 25 mg/m³
propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, dérivés N-acryles de coco, hydroxydes, sels internes, CAS: 147170-44-3
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 44 mg/m³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 12,5 mg/k bw/d
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 7,5 mg/k bw/d
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 7,5 mg/k bw/d
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 13,04 mg/m³
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 888 mg/kg bw/day
Industrie, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme, 500 mg/m³
Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme, 89 mg/m³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 319 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 26 mg/kg
D-glucopyranose, les oligomères, les glycosides décyle octyliques, CAS: 68515-73-1
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 595 000 mg/kg bw/d
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 420 mg/m³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 124 mg/m³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 357 000 mg/kg bw/d
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 35,7 mg/kg bw/d

PNEC

Substance
Acide acétique, CAS: 64-19-7
Eau douce, 3,058 mg/L
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 85 mg/l
Sol, 0,47 mg/kg soil dw
Sédiment (Eau de mer), 1,136 mg/kg
Sédiment (Eau douce), 11,36 mg/kg
Eau de mer, 0,306 mg/L
propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, dérivés N-acryles de coco, hydroxydes, sels internes, CAS: 147170-44-3
Eau de mer, 0,001 mg/L
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 3000 mg/L
Sédiment (Eau douce), 14,8 mg/kg sediment dw
Sédiment (Eau de mer), 1,48 mg/kg sediment dw
Sol, 0,8 mg/kg dw
Eau douce, 0,013 mg/L
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
Eau de mer, 140,9 mg/l
Ingestion (alimentaire), 160 mg/kg food
Sédiment (Eau douce), 552 mg/kg
Sédiment (Eau de mer), 552 mg/kg
Sol, 28 mg/kg
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 2251 mg/l
Eau douce, 140,9 mg/l
D-glucopyranose, les oligomères, les glycosides décyle octyliques, CAS: 68515-73-1
Eau douce, 0,176 mg/L
Eau de mer, 0,018 mg/L
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 560 mg/L
Sédiment (Eau douce), 1,516 mg/kg sediment dw
Sédiment (Eau de mer), 0,152 mg/kg sediment dw
Sol, 0,654 mg/kg
Sol, 111,11 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
Protection des yeux	lunettes de protection. (EN 166:2001)
Protection des mains	0,4mm Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374-1/-2/-3). Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.
Protection corporelle	Vêtement de protection (EN 340)
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.
Protection respiratoire	Non indispensable sous des conditions normales.
Risques thermiques	Aucun
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	vert
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	4,5
Valeur du pH [1%]	Non déterminé
Point d'ébullition [°C]	ca. 100
Point d' éclair [°C]	98
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	non applicable
Limite supérieure d'explosion	non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Non déterminé
Densité [g/cm³]	1,02 (20 °C / 68,0 °F)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	Miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non déterminé
Viscosité cinématique	non applicable
Densité de vapeur relative	non applicable
Vitesse d'évaporation	non applicable
Point de fusion [°C]	Non déterminé
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Non déterminé
Caractéristiques des particules	non applicable

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.

10.5 Matières incompatibles

non applicable

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë

Produit
ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg

Substance
Acide acétique, CAS: 64-19-7
LD50, oral, rat, 1780 mg/kg (Lit.)
Alcool tridécylique éthoxylée, CAS: 69011-36-5
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg bw
propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, dérivés N-acryles de coco, hydroxydes, sels internes, CAS: 147170-44-3
LD50, oral, rat, 4900 mg/kg
LD50, oral, rat, > 6000 mg/kg (30%)
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LD50, oral, rat, 4570 mg/kg
D-glucopyranose, les oligomères, les glycosides décyle octyliques, CAS: 68515-73-1
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg (OECD 401)
Poly[3-((2-aminoéthyl)amino)propyl]méthyl(diméthyl)siloxane, à groupements terminaux méthoxyles, CAS: 102782-92-3
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg

Toxicité dermale aiguë

Produit
ATE-mix, dermique, > 2000 mg/kg

Substance
Acide acétique, CAS: 64-19-7
LD50, dermique, lapin, 1060 mg/kg (Lit.)
Alcool tridécylique éthoxylée, CAS: 69011-36-5
LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg bw
propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, dérivés N-acryles de coco, hydroxydes, sels internes, CAS: 147170-44-3
LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg (30%)
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LD50, dermique, lapin, 13400 mg/kg
D-glucopyranose, les oligomères, les glycosides décyle octyliques, CAS: 68515-73-1
LD50, dermique, lapin, > 2000 mg/kg (OECD 402)

Toxicité aiguë par inhalation

Produit
ATE-mix, inhalatoire (vapeur), > 20 mg/l 4h

Substance
Acide acétique, CAS: 64-19-7
LC50, inhalatoire, rat, 11,4 mg/l 4h
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0

LC50, inhalatoire, rat, 30 mg/l/4h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Risque de lésion oculaire grave.
En raison des informnations disponibles, les critères de classification sont remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Méthode de calcul

Substance
Acide acétique, CAS: 64-19-7
Etude in vivo, corrosif
Alcool tridécylique éthoxylée, CAS: 69011-36-5
lapin, OECD 405, irritant
propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, dérivés N-acryles de coco, hydroxydes, sels internes, CAS: 147170-44-3
lapin, OECD 405, corrosif
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
œil, lapin, Étude, irritant
Poly[3-((2-aminoéthyl)amino)propyl]méthyl(diméthyl)siloxane, à groupements terminaux méthoxyles, CAS: 102782-92-3
œil, lapin, corrosif

Corrosion cutanée/irritation cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
Acide acétique, CAS: 64-19-7
Etude in vivo, corrosif
propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, dérivés N-acryles de coco, hydroxydes, sels internes, CAS: 147170-44-3
lapin, OECD 404, non irritant
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
dermique, lapin, non irritant
Poly[3-((2-aminoéthyl)amino)propyl]méthyl(diméthyl)siloxane, à groupements terminaux méthoxyles, CAS: 102782-92-3
dermique, lapin, irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
Acide acétique, CAS: 64-19-7
Pas d'information disponible.
propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, dérivés N-acryles de coco, hydroxydes, sels internes, CAS: 147170-44-3
dermique, OECD 406, non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
NOAEL, oral, rat, 700 mg/kg bw/day, OECD 426, positif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
Acide acétique, CAS: 64-19-7
Pas d'information disponible.
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
NOAEC, inhalatoire, rat, 12500 mg/m³, OECD 451, négatif

Mutagénèse

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
Acide acétique, CAS: 64-19-7
Etude in vitro, négatif
propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, dérivés N-acryles de coco, hydroxydes, sels internes, CAS: 147170-44-3
OECD 474, négatif
OECD 471, négatif
OECD 476, négatif
Poly[3-((2-aminoéthyl)amino)propyl]méthyl(diméthyl)siloxane, à groupements terminaux méthoxyles, CAS: 102782-92-3
Culture de cellules, OECD 471, négatif

Toxicité sur la reproduction

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
Acide acétique, CAS: 64-19-7
NOAEC, oral, Souris, 345 mg/kg bw/day, Étude, négatif
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
NOAEL, oral, rat, 853 mg/kg bw/day, OECD 415, négatif

Cancérogénèse

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
Acide acétique, CAS: 64-19-7
Pas d'information disponible., négatif
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
NOAEC, inhalatoire, rat, 12290 mg/m³, OECD 451, négatif

Danger par aspiration

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Remarques générales

Aucun

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Acide acétique, CAS: 64-19-7
LC50, (96h), Lepomis macrochirus, 75 mg/l
EC50, (24h), Daphnia magna, 47 mg/l
IC5, (16h), Scenedesmus quadricauda (algea), 4000 mg/l
Alcool tridécylique éthoxylée, CAS: 69011-36-5
LC50, (96h), Leuciscus idus, > 1 - 10 mg/l
EC50, (72h), Scenedesmus subspicatus, > 1 - 10 mg/l
EC50, (48h), Daphnia magna, > 1 - 10 mg/l
propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, dérivés N-acryles de coco, hydroxydes, sels internes, CAS: 147170-44-3
LC50, (96h), poisson, 1-10 mg/l
LC50, (96h), poisson, 3 mg/l (30%)
EC50, (72h), Desmodesmus subspicatus, 15,6 mg/l (30%)
EC50, (48h), Daphnia magna, 1-10 mg/l
EC50, (48h), Daphnia magna, 5 mg/l (30%)
EC50, (48h), Algae, 1-10 mg/l
NOEC, Algae, 0,38 mg/l
NOEC, Daphnia magna, 2,99 mg/l
EC0, (16h), Pseudomonas putida, > 8000 mg/l (30%)
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
EC50, (72h), Scenedesmus subspicatus, > 1000 mg/l
D-glucopyranose, les oligomères, les glycosides décyle octyliques, CAS: 68515-73-1
LC50, Brachidanio rerio, > 100 mg/l (DIN EN ISO 7346-2)
EC50, Scenedesmus subspicatus, > 10 - 100 mg/l (88/302/EWG)
EC50, Daphnia magna, > 100 mg/l (OECD 202)
NOEC, Daphnia magna, > 1 - 10 mg/l (OECD 202)
NOEC, Brachidanio rerio, > 1 - 10 mg/l (OECD 204)
EC0, Pseudomonas putida, > 100 mg/l (OECD 209)
1-Oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium, CAS: 3811-73-2
LC50, (96h), Brachidanio rerio, 0.00767 mg/L (OECD 203)
EC50, (72h), Selenastrum capricornutum, 0.46 mg/L (OECD 201)
EC50, (48h), Daphnia magna, 0.022 mg/L (OECD 202)
NOEC, (72h), Selenastrum capricornutum, 0,08 mg/L (OECD 201)

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement Non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration Non déterminé

Biodégradabilité Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.
Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Eliminer comme déchet dangereux.
Consulter le fabricant pour le recyclage.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 200129*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2021)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.
- Observer les restrictions d'emploi	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
- VOC (2010/75/CE)	6 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H332 Nocif par inhalation.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform ChemicaL Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves. (Méthode de calcul)

Positions modifiées SECTION 2 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Copyright: Chemiebüro®